

COMPTE – RENDU de la séance du 24 juin 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi vingt-quatre juin à vingt-heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

Etaient présents :

Mmes Agnès CHAMILLARD, Corinne DE CUYPER, Emmanuelle HAHN, Christine MICHOT, Delphine MUNOZ, Marielle PHILIPPON, Ginette QUIVIGER et Chantal ROYER

MM. Steeve BARDOUL, Jérôme CHARDON, Alain DE CUYPER, Sébastien GOUFIER, Gilles PROU et Eric ROLLET

Absent représenté : M. Arnaud TISSIER donne pouvoir à Mme Chantal ROYER

Madame Ginette QUIVIGER accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

FINANCES1. Approbation des comptes de gestion

Il est fait lecture du compte de gestion 2019 relatif au budget principal de la commune. Les résultats se détaillent ainsi :

Budget principal - FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes
011. Charges à caractère général	294 512,80	013. Atténuations de charges	18 884,66
012. Charges de personnel	505 221,45	70. Vente et produits du service	222 367,22
014. Reversement de fiscalité	283 897,00	73. Impôts et taxes	1 136 798,56
65. Autres charges de gestion courante	295 659,46	74. Dotations et participations	260 408,79
66. Charges financières	43 367,81	75. Autres produits de gestion courante	80 256,26
042. Opérations d'ordre	10 255,26	76. Produits financiers	7 645,07
67. Charges exceptionnels	4 467,46	77. Produits exceptionnels	3 387,46
TOTAL dépenses de l'exercice	1 437 381,24	TOTAL recettes de l'exercice	1 729 748,02
		Excédent antérieur reporté	504 270,62
		Intégration partielle AFR Pontigny	3 305,17
TOTAL dépenses au 31/12/2019	1 437 381,24	TOTAL recettes au 31/12/2019	2 237 323,81
Résultat de la section de fonctionnement = + 799 942,57 €			

Budget principal - INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes
20. Immobilisations incorporelles (hors 204)	4 496,16	13. Subventions d'équipement	4 047,00
204. Subventions d'équipement versées	2 795,77	10. Dotations, fonds (hors 1068)	33 399,06
21. Immobilisations incorporelles	122 419,96	1068. Excédent de fonctionnem capitalisé	120 881,56
23. Immobilisations en cours	0,00	165. Dépôts et cautionnements reçus	500,00
10. Dotations, fonds et réserves	5 340,82		
16. Emprunt et dettes assimilés	119 208,57	040. Opérations patrimoniales	10 255,26
TOTAL dépenses d'investissement	254 261,28	TOTAL recettes d'investissement	169 082,88
Déficit antérieur reporté	113 366,28		
		Excédent antérieur Budget CCAS	20 843,25
TOTAL dépenses au 31/12/2019	367 627,56	TOTAL recettes au 31/12/2019	189 926,13
Résultat de la section d'investissement = - 177 701,43 €			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ ADOPTE le Compte de Gestion du budget principal du receveur municipal pour l'exercice 2019

Il est fait lecture du compte de gestion 2019 relatif au budget du lotissement La Maladière. Les résultats se détaillent ainsi :

Budget Lotissement- FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes
011. Charges à caractère général	204 678,62	70. Vente et produits du service	27 638,33
		042. Opérations d'ordre	202 162,62
TOTAL dépenses de l'exercice	204 678,62	TOTAL recettes de l'exercice	229 800,95
		Excédent antérieur reporté	6 201,84
TOTAL dépenses au 31/12/2019	204 678,62	TOTAL recettes au 31/12/2019	236 002,79
Résultat de la section de fonctionnement = + 31 324,17 €			

Budget Lotissement - INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes
040. Opérations d'ordre	202 162,62	16. Emprunts et dettes	0,00
TOTAL dépenses d'investissement	202 162,62	TOTAL recettes d'investissement	0,00
		Excédent antérieur reporté	130 086,00
TOTAL dépenses au 31/12/2019	202 162,62	TOTAL recettes au 31/12/2019	130 086,00
Résultat de la section d'investissement = - 72 076,62 €			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ ADOPTE le Compte de Gestion du budget principal du receveur municipal pour l'exercice 2019

2. Approbation des comptes administratifs

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 31 juillet 2020 sur l'exécution de la comptabilité administrative de Madame Chantal ROYER, Maire

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé par M. Alain DE CUYPER, 1^{er} adjoint

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:

➤ ADOPTE les comptes administratifs du budget principal et du budget Lotissement La Maladière pour l'exercice 2019

➤ CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Affectation des résultats

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés antérieurement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

➤ AFFECTE le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

Budget principal

	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2018 reporté	+ 504 270,62 €	- 113 366,28 €
Résultat 2019	+ 292 366,78 €	- 85 178,40 €
Résultat consolidé au 31/12	+ 796 637,40 €	- 198 544,68 €
Résultat budget AFR Pontigny	+ 3 305,17 €	
Résultat budget CCAS		+ 20 843,25 €
Résultat consolidé au 31/12	+ 799 942,57 €	- 177 701,43 € à inscrire au c/001
<i>Solde des restes à réaliser à inscrire en report</i>		+ 11 760,19 €
Besoin de financement		- 165 941,24 €
Affectation du résultat	- 165 941,24 € ---->	+ 165 941,24 € à inscrire au c/1068
Solde à reporter au 002 :	+ 634 001,33 €	

4. Vote des taux

Madame le Maire explique que la Commission des Finances a élaboré le budget sur la base de taux inchangés et propose de voter les taux suivants. Elle rappelle qu'il n'y a plus de taux à voter pour la taxe d'habitation, celle-ci étant remplacée par une attribution financière de l'Etat calculée par application du taux 2019 sur les bases 2020 soit pour 2020 une recette de 187 187 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ VOTE les taux d'imposition 2020 comme suit :

	2019			2020		
	BASES	TAUX	PRODUIT	BASES	TAUX	PRODUIT
	prévision. effectives	voté	Attendu réel	prévision. effectives	voté	Attendu réel
Taxe d'habitation	1 499 000 1 536 006	12,03 %	180 330 184 782			
Taxe fonc. Bâti	1 136 000 1 152 775	22,75 %	258 440 262 466	1 175 000	22,75 %	267 313
Taxe fonc. Non b.	99 700 99 363	41,84 %	41 714 41 573	100 500	41,84 %	42 049
			480 484 488 821			309 362

5. Vote du budget primitif

Le budget primitif 2020, qui a fait l'objet de plusieurs réunions de la commission des Finances de l'ancienne équipe comme de la nouvelle, est présenté ainsi :

Budget principal – FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes
011. Charges à caractère général	449 303	002. excédent antérieur reporté	634 001
012. Charges de personnel	533 000	013. Atténuations de charges	5 000
014. Reversement de fiscalité	282 350	70. Vente et produits du service	204 278
65. Autres charges de gestion courante	286 287	73. Impôts et taxes	1 130 013
66. Charges financières	39 500	74. Dotations et participations	264 791
67. Charges exceptionnelles	1 000	75. Autres produits de gestion courante	64 390
042. Opérations d'ordre	11 350	76. Produit de participation	0
022. Dépenses imprévues	5 000	77. Produits exceptionnels	0
023. Virement à la section d'investissement	694 683		
TOTAL dépenses de l'exercice	2 302 473	TOTAL recettes de l'exercice	2 302 473

Budget principal – INVESTISSEMENT

	RAR	Dépenses		RAR	Recettes
001. Déficit antérieur reporté		177 702	021. Viremt de la sect° de foncmt		694 683
16. Emprunt et dettes assimilés		110 022	165. Dépôts et cautionnemts reçus		4 500
20. Immobi. incorporelles (hors 204)		104 500	10. Dotations, fonds (hors 1068)		22 500
204. Subventions d'équipemt versées	32 500	0	1068. Excédent de fonct° capitalisé		165 941
21. Immobilisations incorporelles	85 825	666 009	13. Subventions d'équipement		59 998
27. Immobilisations financières			040. Opérations patrimoniales		11 350
			024. Produits de cessions d'immo.		87 500
			27. Immobilisation financières	130 086	
TOTAL dépenses d'investissemt	118 325	1 058 233	TOTAL recettes d'investissemt	130 086	1 046 472
TOTAL		1 176 558	TOTAL		1 176 558

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ ADOPTE le Budget Primitif 2020 de la commune

Budget Lotissement- FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes
011. Charges à caractère général	5 650	002. excédent antérieur reporté	31 324
		70. Vente et produits de service	176 489
042/7135. Production stockée ou déstockage	207 813	042/7133 Variation de l'en-cours	5 650
TOTAL dépenses de l'exercice	213 463	TOTAL recettes de l'exercice	213 463

Budget Lotissement- INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes
Déficit antérieur reporté	72 077		
16. Emprunts et dettes	130 086	040/3555. Variation de stock	207 813
040/3355. Variation de stock	5 650		
TOTAL dépenses d'investissement	207 813	TOTAL recettes d'investissement	207 813

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ ADOPTE le Budget Primitif 2020 du Lotissement La Maladière

TRAVAUX

6. Accessibilité des salles des fêtes et du camping – demande de subvention DETR

Le Maire expose que parmi les travaux envisagés cette année, figure la mise en accessibilité des trois salles des fêtes, du camping ainsi que des toilettes publiques situés près du camping. Elle ajoute qu'il est possible de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et propose le plan de financement suivant :

Travaux accessibilité

<u>Salle des fêtes du bourg</u>		HT	TVA	TTC
Travaux extérieurs	à faire deviser	5 000,00 €	20%	6 000,00 €
Travaux intérieurs	devis DK 20200606E	10 616,00 €	10%	11 677,60 €
TOTAL		15 616,00 €		17 677,60 €
<u>Salle des fêtes Lordonnois</u>				
Travaux extérieurs	devis GCTP 2020-204	3 392,55 €	20%	4 071,06 €
Travaux intérieurs	devis DK 20200606B	560,00 €	10%	616,00 €
TOTAL		3 952,55 €		4 687,06 €
<u>Salle des fêtes Prés-du-Bois</u>				
Travaux extérieurs	devis GCTP 2020-203	3 993,20 €	20%	4 791,84 €
Travaux intérieurs	devis DK 20200606C	2 800,00 €	10%	3 080,00 €
TOTAL		6 793,20 €		7 871,84 €
<u>Camping</u>				
Travaux extérieurs	devis GCTP 2020-202	7 915,21 €	20%	9 498,25 €
Travaux extérieurs - coupe d'arbres	devis A&E DC 2480	984,00 €	20%	1 180,80 €
Travaux intérieurs - évier et douche	devis DK 20200606D	3 245,00 €	10%	3 569,50 €
Travaux intérieurs - 2 WC en douches PMR	devis DK 20201303C	3 280,00 €	10%	3 608,00 €
Travaux intérieurs - Modif douche et WC PMR	devis DK 20201303B	2 340,00 €	10%	2 574,00 €
TOTAL		17 764,21 €		20 430,55 €
<u>WC Publics</u>				
Travaux intérieurs	devis DK 20200606A	760,00 €	10%	836,00 €
TOTAL		760,00 €		836,00 €
TOTAL GENERAL DES DÉPENSES		44 885,96 €		51 503,05 €

FINANCEMENT	Montant des travaux HT	Taux de financement	Financement sur HT
ETAT - DETR	44 885,96 €	20 %	8 977 €
Fonds propres		80 %	35 909 €
TOTAL			44 886 €
TVA sur fonds propres			6 617 €

Elle propose de solliciter la DETR et d'accepter les devis présentés, sous réserve de l'obtention de cette dotation. Elle ajoute que cette demande sera examinée lors de la session de mi-octobre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de retenir les devis proposés
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R.

ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

7. Adoption du règlement intérieur

Le Maire rappelle que la Loi impose désormais aux conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Le projet de règlement est distribué et commenté. Il est rappelé que le Conseil dispose d'un délai de six mois à compter de son installation pour adopter ce règlement, soit jusqu'au 22 novembre.

Afin de laisser les membres du Conseil prendre connaissance de ce document, le Maire propose de reporter cette décision au prochain Conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de surseoir à statuer.

8. Désignation d'un délégué à la Commission Electorale

Le Maire expose qu'il convient de désigner un conseiller municipal pour siéger à la commission électorale. Elle ajoute que dans les communes de plus de 1 000 habitants, si le Conseil Municipal est constitué d'une seule liste, la commission électorale se compose

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ; ou, à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE Arnaud TISSIER pour siéger à la commission électorale.

Précision : Les conseillers municipaux et les agents municipaux de la commune (...) ne peuvent pas être désignés en tant que délégués.

Compte-rendu des commissions communales

Les responsables des commissions communales rendent compte du travail de leur commission respective. Pour chacune, les premières réunions ont permis de prendre connaissance des éléments les concernant et de réfléchir aux orientations à donner.

Informations diverses

Le Maire informe que des travaux de voirie auront lieu à l'entrée de Maligny entre la rue du Stade et la rue de Méré du 6 au 17 juillet. Une déviation locale sera mise en place pendant toute cette période, 24h/24.

Le Maire fait part d'une carte reçue d'une habitante qui remercie la municipalité pour la distribution de masques.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions diverses, la séance est close à 22 h 50.

Le Maire, Chantal ROYER